



# *Règlement du concours photos*

## PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2028

La Commission Communication de l'association Les Papillons Blancs du Finistère organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs ayant un lien avec l'Association, les 3 P : Personnes accompagnées, Proche-aidants et Professionnels (à l'exclusion des membres du jury).

### **1- *Thème du concours***

Permettre aux participants, photographes amateurs, de s'exprimer au travers d'une photographie illustrant les propos du Projet Associatif 2023-2028 de l'Association.

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour mettre en scène un point du Projet Associatif (une définition, un engagement, un objectif, une valeur, une action...).

### **2- *Conditions de participation***

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 10 ans ayant un lien avec l'Association : personne accompagnée, professionnel, proche aidant.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### **3- *Catégories***

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie « individuel », c'est-à-dire que la photo présentée est la réalisation d'une seule personne
- Catégorie « groupe », c'est-à-dire que la photo présentée est l'œuvre d'une réflexion collective d'un groupe d'au moins 2 personnes

### **4- *Durée du concours***

Le concours est ouvert à compter du lundi 18 septembre 2023 avec une date limite de dépôt des photographies fixée au dimanche 5 novembre 2023 - 20H00.

## **5- Modalités de participation**

Les photographies peuvent être :

- envoyées par mail au service Communication de l'Association au format JPEG minimum de 5Mo (ou 300 dpi) et d'un maximum de 9Mo : [communication@papillonsblancs29.fr](mailto:communication@papillonsblancs29.fr)
- déposées au service Communication de l'Association au Siège social du Relecq-Kerhuon en impression papier au format A4.

Les photos doivent être non filtrées et non retouchées. Les photos doivent avoir un nom et être accompagnées d'un texte explicatif de 500 caractères maximum (point du Projet Associatif mis en avant, impression, perception, ressenti etc...).

Les participants remplissent un bulletin de participation et s'engagent à respecter le présent règlement. Les participants mineurs devront adjoindre une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (voir modèle annexé au présent règlement). Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant (cf. article 10).

## **6- Jury et critère de sélection**

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies.

Il sera composé de : 2 Administrateurs membre de la Commission Communication, 2 membres du Comité de suivi du Projet Associatif, la Responsable Communication, le Directeur Général et 1 partenaire extérieur professionnel de l'audio-visuel.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.

Les critères de sélection seront la pertinence du sujet, la qualité artistique, l'originalité.

Un point bonus sera attribué aux photos qui mettront en scène les 3 parties prenantes de l'Association, les 3 P : Personnes accompagnées, Proche-aidants et Professionnels.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

## **7- Prix et récompenses**

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 300 €. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés de chaque catégorie, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les vainqueurs de chaque catégorie verront leur cliché illustrer la carte de vœux 2024 de l'Association.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du lundi 13 novembre 2023.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Les photos de tous les lauréats seront imprimées pour créer une exposition qui sera installée au Siège social de l'Association dès janvier 2024, puis qui circulera sur les établissements de l'Association.

## **8- Responsabilités et droits photographiques**

Les lauréats conformément au code de la propriété intellectuelle autorisent pour une durée de 5 ans à compter de la proclamation des résultats à utiliser les œuvres à titre gratuit pour toutes publications.

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. L'association Les Papillons Blancs du Finistère se réserve la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) ou son pseudonyme, selon son souhait, qui pourra être mentionnée sur le site internet, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou reconnaissables sur la photo présentée (voir modèle annexé au présent règlement). Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

L'association Les Papillons Blancs du Finistère décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

L'association Les Papillons Blancs du Finistère se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

### ***9- Acceptation du règlement***

Le présent règlement est affiché au Siège social de l'Association et accessible dans sa totalité sur le site internet [www.papillonsblancs29.fr](http://www.papillonsblancs29.fr).

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

### ***10- Informatique et libertés***

La collecte des données personnelles des participants est nécessaire pour l'organisation et la réalisation de ce concours. Les données sont limitées aux données strictement nécessaires à l'exécution de ce concours, en conformité avec le RGPD et les obligations légales françaises actuelles.

Ces données personnelles ne font l'objet d'aucun transfert à des fins commerciales ou de prospection commerciale.

Pour plus d'informations sur les droits sur les données personnelles, les participants peuvent consulter notre politique des données personnelles via ce lien : [www.papillonsblancs29.fr](http://www.papillonsblancs29.fr)

Cette collecte de données à caractère personnel est soumise au consentement de chaque participant et à sa participation. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à [rgpd@papillonsblancs29.fr](mailto:rgpd@papillonsblancs29.fr)

### ***11- Informations complémentaires***

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

Le service Communication au 02 98 01 22 66 (Lundi au vendredi 09h30-12h30 et 14h00-18h30)

Ou par voie de mail : [communication@papillonsblancs29.fr](mailto:communication@papillonsblancs29.fr)



***Bulletin de participation « individuel »***  
***Concours photos - Projet Associatif 2023-2028***

NOM :

Prénom :

Date de  
Naissance :

Personne accompagnée

Proche aidant

Professionnel

Adresse  
postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Je soussigné (e)

- souhaite participer au concours photos organisé par la Commission Communication de l'association Les Papillons Blancs du Finistère jusqu'au 5 novembre 2023, dans la catégorie « individuel ».
- déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.
- autorisation l'Association à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou exposition.
- certifie avoir un lien avec l'Association.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du candidat :



**Bulletin de participation « groupe »**  
**Concours photos - Projet Associatif 2023-2028**

Je soussigné (e)

---

Demeurant :

---

Téléphone :

---

Adresse mail :

---

Représente le groupe :

---

Ce groupe est composé de \_\_\_\_\_ personnes (*fournir la liste nominative des personnes*)

---

- souhaite participer au concours photos organisé par la Commission Communication de l'association Les Papillons Blancs du Finistère jusqu'au 5 novembre 2023 dans la catégorie « groupe ».
- déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.
- autorisation l'Association à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou exposition.
- certifie avoir un lien avec l'Association.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du candidat :





## *Autorisation parentale pour mineur* *Concours photos - Projet Associatif 2023-2028*

Je soussigné (e)

---

Demeurant :

---

en ma qualité de **mère / père / tuteur légal** (*razer les mentions inutiles*)

---

autorise mon **fils / fille** (*razer la mention inutile*)

---

NOM :

---

Prénom :

à participer au concours photos « Projet Associatif 2023-2028 » organisé par la Commission Communication de l'association Les Papillons Blancs du Finistère.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du dit concours.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

